

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdallah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W19-559786

Cooper

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule :

248

Société :

39616

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

BAITOU BOUJEMA

Date de naissance :

21/01/1936

Adresse :

Hay El Banya n° 440 Hay Hassani Yassakech

Tél. :

052 489 53 37

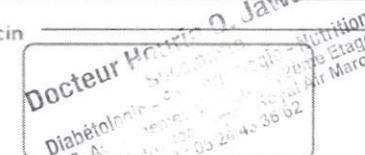
Total des frais engagés :

2769,90

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Baitou M'banka

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète, insuline - nécessitant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'intention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Marrakech

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 23/10/2010
Docteur Hachim O. Jawahani
Diabétologie - Nutrition - Centre Allal Ben Abdellah - Casablanca - Maroc
218, Avenue Mohammed V - 20000 Casablanca - Maroc
Tél : 05 22 20 45 45

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie

N° W19-559786

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/7/2020	12	2	6	INP : 01117063 Signature de Dr. Jammali socialiste - UGTT - 2ème Etat - Maroc - 2020

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE IBN BAITAR Postata OUMGAR Tunis 1039 2043 0754 39 2033	23/4/2020	2769.90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'opacification.

Docteur Houria O. Jawhari
Spécialiste

Diabétologie - Glandes endocrines
Cholestérol - Obésité - Goitre
Impuissances sexuelles - Maladies du sein
Retards de croissance
Nutrition



الدكتورة حورية أ. جوهري
اختصاصية

أمراض السكري - أمراض الغدد الهرمونية
لسمنة - الكوليسترون - الضعف الجنسي
أمراض الثدي - نقصان النمو
التغذية

Marrakech, le : 83/7/2023

M. Baitou M. banks

LOT 180730
EXP 04/2023
PPV 46,00
46,00

Laboratoires Pfizer S.A. Maroc
P.P.V: 487DH00

PA050711



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebâa Casablanca
Tavanic 600mg cp de 10
P.P.V : 205,00 DH



Lyric 75
487,00 x 2 = 974,00

PHARMACIE IBN BIL
Dr. Mostafa OUMI STAR
Gueliz - Marrakech - Tél. 05 24 43 36 62

Laboratoires Pfizer S.A. Maroc
P.P.V: 487DH00



Lantus solustar 100
744,00 x 2 = 1488,00

- Digest 10
100 mg

- Tavanic 5
105,00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebâa Casablanca
Lantus 100U/ml. Inj b6 sty
P.P.V : 744,00 DH



Docteur Houria O. Jawanari
Spécialiste
Diabétologie - Endocrinologie - Nutrition
213 Avenue Mohamed V. Appt 11, 2ème Etage
Gueliz - Marrakech - Imm. Royal Air Maroc
Tél. : 05 24 43 36 62

08

LOT:1093
PER:10/20
PPV:41,10DH

213, شارع محمد الخامس رقم 11، الطابق الثاني - عمارت الخطوط الملكية المغربية - الهاتف : 05 24 43 36 62 / 08 08 39 09 65

213, Avenue Mohamed V, Appt 11, 2ème Etage Guéliz - Marrakech (Imm. Royal Air Maroc) - Tél C. : 05 24 43 36 62 / 08 08 39 09 65

IF : 68905120 - ICE : 001629132000026 - INP : 071117063

Blanch Kol sassane

4115

1cc 5 x 3 g -

- Dolipalone 86 -

15,80

1 p x 3 g

2769,9-

Docteur Houcija O. Jawahari
Specialiste

Diabetologie - Endocrinologie - Nutrition
213, Av Mohemec V. Apt 11, 1^{er} Etage
Gueliz - Marrakech. Imm. Royal Air Maroc
Tel : 05 24 43 36 82

PHARMACIE IBN BITAR
Dr. Mostafa OUMGHAR
634, Hay Targa - Marrakech
Tel : 05 24 39 25 91